

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 09 Juillet 2021

Présents : MM BENAC C., DUGOUCHET C. GARDOU Mél., GARDOU Mic GUITARD MF.,
HEREIL G, LANGLES S., RENOU M, RIVIERE D (arrivé à 21h40); SOLEILHAVOUP A

Absent : SINDOU F. (pouvoir à Marie-Françoise GUITARD)

Secrétaire de Séance : DUGOUCHET C

1) Adoption du Compte rendu de la précédente réunion

Le compte rendu de la réunion du 09 avril 2021 est approuvé après 1 rajout dans les questions diverses.

2) Etude et validation de différents devis

➤ Devis BODET

Le Maire rappelle qu'il y a un problème concernant le moteur des cloches de l'Eglise de Sénailac. L'entreprise BODET nous a fait parvenir un devis pour un moteur neuf et sa mise en place ainsi qu'un devis pour un moteur reconditionné. Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés valide le devis du moteur neuf pour un montant de 1 510.90 € HT.

➤ Devis Handinorme

Dans le cadre de la mise aux normes des bâtiments publics en matière d'accessibilité qui aurait dû être attaquée en 2018, le Maire a fait faire un devis à la société handinorme afin de nous permettre d'effectuer de petits travaux et d'engager ce programme.

Après avoir étudié les différentes propositions, le conseil municipal décide de valider ce devis pour un montant de 1 265.20 € HT avec une modification pour le carillon d'entrée de la Mairie. Ils demandent à ce qu'il soit électrique au lieu de fonctionner avec des piles.

➤ Devis réfection routes

Il a été décidé par la municipalité de refaire 2 chemins endommagés sur la commune, le chemin du cimetière et le chemin du bourg.

2 devis ont été demandés. Un à Eiffage qui nous a communiqué un montant de 8 319 € HT et un à la SARL AYMARD TP pour un montant de 7 090 € HT.

Après études le conseil municipal décide de valider le devis de la société AYMARD pour un montant de 7 090 € HT.

➤ Colombarium

Il est envisagé de créer un colombarium au cimetière de Sénailac. Un premier devis a été demandé aux pompes funèbres Malaurie de Cœur de Causse qui nous proposent la réalisation d'un colombarium de 6cases pour un montant de 3 750 € HT.

Le projet est à affiner et d'autres devis vont être demandés.

3) Groupement de commande Wifi territorial et mise à disposition borne Wifi

Groupement de commandes WIFI territorial

Depuis 2018, le syndicat mixte Lot numérique a installé un réseau de 96 bornes de WIFI public dans 80 communes.

Le système proposé permet d'accéder à Internet en toute situation, de façon gratuite, sécurisée, simple et performante pour les visiteurs de passage et les administrés. La reconnexion est automatique entre toutes les bornes du réseau. C'est également un outil d'information locale et d'analyse touristique.

Les bornes ont été installées dans la cadre d'un marché d'une durée de 4 ans attribué à la société QOS Télécom.

Le syndicat a pris en charge l'acquisition et l'installation d'une borne par commune (867,24 € HT). L'abonnement pour le fonctionnement (263 € HT) est à la charge de la commune, ainsi que l'achat de bornes supplémentaires.

Le syndicat propose de poursuivre l'exploitation du réseau du WIFI public lotois et de pérenniser les avantages du système mutualisé : gestion du réseau assurée par le syndicat, portail d'authentification mutualisé, reconnexion automatique entre toutes les bornes du réseau...

Afin que les communes puissent continuer à financer directement le fonctionnement des bornes tout en ayant recours au même opérateur, il est nécessaire de constituer un groupement de commandes.

Ce groupement sera coordonné par le syndicat, qui prendra en charge les coûts de procédures relatives aux marchés et réalisera la procédure de consultation pour le compte des membres. Le groupement sera constitué des communes pour lesquelles des bornes ont été installées, ainsi que du Département, des communautés de communes qui le souhaitent et de nouvelles communes intéressées dont celles appartenant à la communauté d'agglomération du Grand Cahors, qui pourront installer des bornes de WIFI public dans leurs bâtiments.

Les coûts (achat de nouvelles bornes et exploitation) seront à la charge de chaque membre du groupement mais les prix seront avantageux grâce au groupement de commandes.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil municipal DECIDE :

- d'approuver la convention constitutive de groupement de commandes, telle que jointe en annexe ;
- d'autoriser le maire à signer la convention et tout document s'y afférant.

Mise à disposition borne WIFI

Outre la constitution du groupement de commande, pour que les communes puissent continuer à financer directement le fonctionnement des bornes, il est nécessaire que le syndicat leur mette officiellement les bornes à disposition.

Il est donc proposé d'autoriser la signature d'une convention de mise à disposition, tel que présentée en annexe. Celle-ci prévoit qu'à partir du 1^{er} janvier 2022, la commune assumera la responsabilité ainsi que l'amortissement de la ou des bornes installées et pourra confier leur exploitation au prestataire qui sera retenu dans le cadre du nouveau marché.

La gestion de l'ensemble du réseau sera toujours assurée par le syndicat à travers le portail de gestion de l'opérateur qui sera retenu.

Le syndicat reste propriétaire des bornes, mises à disposition. L'opération sera comptablement constatée par opération d'ordre non budgétaire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil municipal DECIDE:

- d'autoriser la signature de la convention de mise à disposition de borne du syndicat à la commune, telle que présentée en annexe.

4) Contribution chambre des métiers et de l'artisanat

La commune a été sollicitée par la chambre des métiers et de l'artisanat du lot pour une contribution financière de 80 € pour accompagner un apprenti résidant sur la commune. Avis favorable de la municipalité.

5) Informations et questions diverses

- Demande de containers supplémentaires

Le Maire informe que notre demande de containers supplémentaires pour les déchets sur la commune a été refusée par le SYMICTOM car ils ont jugé qu'ils étaient en nombre suffisant. La boule recup'verre d'Artix va être déplacée au carrefour du chemin de Caniac.

- Le jour de la nuit – samedi 9 octobre

Agir pour l'environnement propose une nouvelle édition du jour de la nuit le samedi 9 octobre 2021 afin de sensibiliser aux effets de la pollution lumineuse. Les inscriptions sont ouvertes. Avis favorable de la municipalité de participer cette année également et d'éteindre toutes les lumières du village ce soir là.

- Pour information Mr VAYSSOUZE-FAURE Président de l'AMF se déplacera sur la commune le jeudi 9 septembre afin de rencontrer le Maire et le conseil municipal.

- Cantine scolaire – commune des Pechs du Vers

Le Maire donne lecture du courrier de la commune des Pechs du Vers concernant les travaux envisagés au niveau des cuisines pour la fabrication sur place des repas.

- Chemin de la piscine Bataillon à la maison Mirgon

Il a été demandé que ce chemin soit remis en état afin que des véhicules puissent passer. Le Maire expose que ce chemin est soutenu par un mur en pierres sèches fragile et qu'il est susceptible de s'écrouler au passage d'un véhicule. Il propose donc de prendre un arrêté pour interdire la circulation. Avis défavorable de la municipalité. Il sera demandé aux riverains de tailler les plantes qui dépassent sur cette voie.

- Chemin de la Coste Peyrouse

Une journée citoyenne sera organisée le 25 septembre afin de nettoyer le chemin.

➤ Cimetière Artix

Par manque de places se pose la question de l'agrandissement du cimetière. Cela sera envisagé au budget 2022.

➤ Site internet

Proposition de créer un petit groupe composé de Philippe PONGE, Michel GARDOU et Muriel RENOU pour animer le site internet du village.

➤ Programme voirie de la communauté de communes

La communauté de communes dans le cadre du programme de travaux pluriannuels de la voirie communautaire nous demande de leur faire parvenir nos besoins. Serge LANGLES est chargé d'établir une liste.

➤ Date pour réunion publique adressage

Une réunion publique concernant l'adressage aura lieu le vendredi 13 août 2021 à 18h00 suivi du verre de l'amitié.

➤ Suppression exonération 2 ans taxe foncière

La commune avait délibéré le 5 juin 1992 afin de supprimer l'exonération de 2 ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.

Cette délibération ne s'appliquera plus pour les locaux d'habitation achevés à compter de 2021. L'exonération de 2 ans de TFPB sera donc totale sauf décision contraire du conseil municipal.

Après discussion le conseil municipal décide de ne pas reprendre de délibération.

➤ Il est demandé de changer la boîte aux lettres de la Mairie car trop petite. Avis favorable de la municipalité.